

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2 - CONSIGNES LORS D'UN CONGÉ TEMPORAIRE POUR UN USAGER EN CENTRE HOSPITALIER		Numéro REC-CISS-038-PCI
Date d'entrée en vigueur	2020-07-08	
Date de révision	2023-06-29	

<u>Lieu d'application</u> Tous les centres hospitaliers du CISSS des Laurentides.
<u>Clientèles visées</u> Tous les usagers des centres hospitaliers du CISSS des Laurentides qui obtiennent un congé temporaire.
<u>Directives</u> <ul style="list-style-type: none">• Les congés temporaires sont autorisés.• Au retour du congé, à l'aide du Questionnaire clinique COVID-19, valider la présence de symptômes ou de critères d'exposition qui nécessiteraient l'application de précautions additionnelles.• Aucune précaution additionnelle ni aucun dépistage ne sont nécessaires si l'utilisateur n'a pas de symptôme ou de critère d'exposition à son retour. Nous soulignons l'importance de bien questionner et évaluer l'utilisateur.• Si le questionnaire clinique COVID-19 s'avère positif, l'utilisateur sera considéré comme étant « tiède ». Les précautions additionnelles Gouttelettes/Contact + devront être mises en place, et l'utilisateur devra être dépisté pour la COVID-19. Pour le reste des dépistages et la durée des précautions additionnelles, l'algorithme pour l'orientation en centre hospitalier selon statut COVID-19 devra être appliqué.• Effectuer une surveillance des symptômes de la COVID-19, incluant la prise de température, une fois par jour pour tous les usagers hospitalisés. S'il y a un début de symptômes de la COVID-19, procéder à un dépistage, appliquer les précautions additionnelles Gouttelettes/Contact + et suivre l'algorithme pour l'orientation en centre hospitalier selon statut COVID-19.• Dans la mesure du possible, éviter le congé temporaire pour un usager hospitalisé sur une unité en éclosion ou allant vers un milieu en éclosion (ex. : RPA). Si inévitable, aviser l'équipe de PCI pour connaître les précautions à mettre en place selon la situation.• Encourager l'utilisateur à pratiquer l'hygiène des mains fréquemment, et à éviter les contacts avec les personnes ayant des symptômes de la COVID-19 durant son congé temporaire.• Aviser la famille qu'elle devra prévenir l'unité où a séjourné l'utilisateur si ce dernier, ou l'un de ses proches, développent des symptômes de la COVID-19, afin qu'il puisse être placé en précautions additionnelles et dépisté pour la COVID-19 lors de son retour.